

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/171

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 novembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Véronique Ménéghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drupe, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Thibaud Bécourt, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Angeline Guillen, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cleret, Caroline Fiorucci à Eric Furmanczak, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : COMMISSION LOCALE DE L'EAU : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA CCT ET GRENOBLE ALPES METROPOLE – ANNEE 2023

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Drac et de la Romanche, dont la structure porteuse est Grenoble Alpes Métropole, est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche. Il s'agit d'un outil qui permet de définir les règles pour une bonne gestion de la ressource en eau sur notre territoire à 10-15 ans. Le SAGE a été approuvé le 15 février 2019 par les Préfets de l'Isère, de Savoie et des Hautes Alpes. La Communauté de Communes du Trièves est liée par convention avec la CLE depuis 2002. Les critères utilisés pour tenter de trouver une participation qui apparaisse juste et équitable pour chaque collectivité sont : 75% de la population principale, 12,5% de la superficie, 12,5% du linéaire de cours d'eau et des grands principes suivant : une solidarité amont/aval, la participation des EPCI et des grands producteurs d'eau potable. Pour l'année 2023, le bureau de la CLE a décidé de reprendre l'inflation cumulée pour le montant de participation des EPCI. Pour la CCT, le montant de la participation au titre de l'année 2023 s'élève à 2690 € (contre 2000€ en 2022).

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole, structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole, structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche selon les modalités indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention pour l'année 2023 et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 13 novembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/11/23 et de sa publication le 23/11/23